



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

### QUARANTE ET UNIÈME SESSION

**Budapest (Hongrie), 1-2 octobre 2019**

### **La santé des végétaux en Europe et en Asie centrale – Pertinence, tendances et faits nouveaux**

#### Résumé

- Le présent document fait le point sur les questions phytosanitaires en Europe et en Asie centrale. Il couvre les aspects généraux de la santé des végétaux dans la région, notamment le cadre actuel des activités dans ce domaine et une réflexion sur les principaux domaines d'évolution possible dans un proche avenir.
- Les pays d'Europe et d'Asie centrale se distinguent fortement les uns des autres sur les plans climatique, topographique, écologique et agricole et les systèmes phytosanitaires nationaux sont très hétérogènes. Dans l'ensemble de la région, les plantes utilisées en agriculture et les végétaux présents dans l'environnement revêtent une grande importance pour l'économie, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.
- Les organismes nuisibles constituent une menace considérable tant pour la sécurité alimentaire que pour l'environnement. Ils ont non seulement des effets néfastes sur les cultures, les forêts et la sécurité alimentaire, mais aussi des répercussions importantes sur le commerce international des végétaux et des produits végétaux.
- Le changement climatique, le commerce international (y compris le commerce en ligne) et la mobilité des personnes comptent parmi les principaux facteurs de propagation d'organismes nuisibles dans les pays et au sein des continents, ainsi qu'entre eux.
- La disponibilité d'informations sur la présence d'organismes nuisibles est généralement cruciale pour réagir de manière opportune en cas d'urgence. Des méthodes de pointe pour la surveillance des organismes nuisibles et la collecte de données sont disponibles, mais leur mise en œuvre doit être harmonisée et les capacités correspondantes renforcées, pour qu'il soit possible d'intervenir rapidement face à l'apparition de nouvelles menaces, dans l'ensemble de la région.

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



nb051

- La gestion intégrée des organismes nuisibles est l'une des pierres angulaires de la durabilité et de la protection des cultures et pourra permettre d'atténuer les menaces futures pour la santé humaine et animale que fait peser la résistance aux antimicrobiens en agriculture.
- La FAO joue un rôle crucial en contribuant à la promotion et à la mise en œuvre des activités liées à la santé des végétaux dans la région, compte tenu des disparités et des divergences qui existent entre les États Membres au sein de l'Union européenne comme en dehors de l'UE, ainsi qu'en Asie centrale.

### **Indications que la Commission est invitée à donner**

La Commission est invitée à:

- approuver les recommandations adressées aux Membres (paragraphe 32);
- approuver les recommandations adressées à la FAO (paragraphe 33).

## **I. Introduction**

1. En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux». L'initiative vise à sensibiliser la population mondiale en montrant comment la protection de la santé des végétaux peut contribuer à éliminer la faim, à réduire la pauvreté et à protéger l'environnement, tout en stimulant le développement économique. La quarante et unième session de la Commission européenne de l'agriculture (ECA) est ainsi l'occasion de sensibiliser davantage à ces questions, d'appeler l'attention sur les problèmes qui se posent et de réfléchir à des solutions, pour l'Europe et l'Asie centrale.

2. Le présent document a pour objet de faire le point sur les questions phytosanitaires en Europe et en Asie centrale. Il couvre les aspects généraux de la santé des végétaux dans la région, notamment le cadre actuel des activités dans ce domaine, et propose une réflexion sur les principaux domaines d'évolution possible dans un proche avenir.

3. Le document est composé de trois sections. La première section donne une vue d'ensemble des principales questions relatives à la santé des végétaux en Europe et en Asie centrale. Dans la deuxième section, l'accent est mis sur le rôle que joue la FAO face aux défis à relever dans le domaine phytosanitaire. Enfin, pour conclure, un certain nombre de recommandations sont formulées à l'intention des Membres et de la FAO.

## **II. Santé des végétaux en Europe et en Asie centrale**

4. La santé des végétaux est la clé d'une intensification durable de l'agriculture dans toutes les régions du monde et sous-tend tous les aspects relatifs à la santé des personnes, des animaux et de l'écosystème. En Europe et en Asie centrale, les ressources végétales présentes dans les secteurs agricole et forestier diffèrent d'un pays à l'autre. La production végétale est bien développée dans la plupart des pays de la région et le commerce international de végétaux et de produits végétaux contribue au développement économique.

5. Les organismes nuisibles constituent une menace constante pour les cultures dans l'ensemble de la région. Selon les estimations, pour les espèces cultivées les plus importantes à l'échelle mondiale, les pertes de récoltes dues aux ravageurs sont de l'ordre de 20 à 80 pour cent. Le niveau effectif des

perdes dépend principalement de l'efficacité des méthodes adoptées pour lutter contre les organismes nuisibles. D'après les données dont on dispose (Oerke, 2006), dans les différentes régions d'Europe (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud, Sud-Est, Communauté des États indépendants [CEI]), les pertes potentielles globales de récoltes, concernant 11 espèces cultivées, se situaient pour la période 2001-2003 dans une fourchette estimative allant de près de 60 pour cent à plus de 70 pour cent, alors que les pertes effectives ont été de l'ordre de 27 à 45 pour cent. S'agissant des pays d'Asie centrale membres de la CEI, les pertes estimatives s'élevaient à 67 pour cent, contre un niveau effectif de 37 pour cent. Selon des estimations récentes, les pertes de récoltes dues à la présence d'organismes nuisibles et aux maladies touchant les végétaux représentent une valeur annuelle de 450 milliards d'EUR par an, à l'échelle mondiale (Rabbinge, 2016). Dans la plupart des cas, les organismes nuisibles peuvent aussi nuire considérablement à la qualité des produits végétaux, quant à la valeur nutritionnelle et aux attributs des produits récoltés, ce qui les rend impropres à la consommation ou à la commercialisation, générant ainsi des déchets alimentaires. Du point de vue de la sécurité alimentaire, il est essentiel de réduire au maximum les pertes et les contraintes que les organismes nuisibles font peser sur la production végétale et qui se manifestent au niveau de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, comme dans les forêts ou pour d'autres ressources naturelles.

6. Dans le passé, les répercussions des organismes nuisibles des végétaux sur la sécurité alimentaire et le développement socioéconomique ont parfois été considérables et sont bien documentées: c'est le cas par exemple de *Phytophthora infestans* pour la pomme de terre en Irlande, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et de *Phylloxera vastatrix* dans les vignobles. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la propagation du doryphore de la pomme de terre (*Leptinotarsa decemlineata*) et les dommages qu'il a causés aux cultures en Europe sont bien connus dans toute la région. D'autres cas plus récents, en Europe et en Asie centrale, concernent notamment la rouille jaune du blé (*Puccinia striiformis*), *Xylella fastidiosa* qui s'attaque aux oliviers et la punaise marbrée (*Halyomorpha Halys*), ravageur des noisetiers.

7. Le commerce local, régional et mondial de végétaux et de produits végétaux est vital pour de nombreuses économies, surtout dans les pays en développement. Dans les pays exportateurs, il contribue à la sécurité de l'emploi et stimule la croissance économique dans le secteur agricole. Le risque de propagation d'organismes nuisibles de par le déplacement des produits commercialisés est intrinsèque aux échanges commerciaux, si bien que pour prévenir ces menaces les pays imposent des exigences phytosanitaires à l'importation dans le cadre de leurs systèmes juridiques. Toutefois, il convient de noter que des obligations phytosanitaires non justifiées sur le plan technique peuvent limiter considérablement les échanges. C'est pourquoi, au titre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), les pays élaborent et adoptent des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), fondées sur des éléments scientifiques, qui aident à empêcher la propagation d'organismes nuisibles d'un pays à l'autre, en évitant tout obstacle injustifié au commerce des végétaux et des produits végétaux. Parallèlement, les normes contribuent à éviter que la présence d'organismes nuisibles n'ait de lourdes répercussions sur le développement socioéconomique des pays. Le niveau de participation à ces initiatives internationales est variable selon les Membres, qui peuvent être invités à réfléchir à des moyens propres à leur permettre de participer davantage aux activités de coopération menées aux niveaux régional et mondial, et cela au profit de tous.

8. La mise en application des directives relatives aux systèmes et mesures phytosanitaires, convenues et adoptées dans le cadre de la CIPV, doit s'appuyer sur des systèmes phytosanitaires nationaux bien structurés, centrés sur les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV). Il est essentiel que les pays dotent leurs ONPV de capacités suffisantes, qui leur permettent d'assurer le fonctionnement de systèmes phytosanitaires adéquats et efficaces, afin de pouvoir cerner les défis liés à l'introduction et à la propagation d'organismes nuisibles et y répondre suffisamment tôt pour en éviter ou en réduire les effets néfastes. Les organismes nuisibles ont souvent des conséquences difficiles à

prévoir, mais il est toujours plus efficace et économique d'en éviter la propagation et l'implantation dans de nouveaux pays et régions, que de soutenir à long terme la mise en application de mesures visant à maîtriser, enrayer ou éliminer les ravageurs des végétaux.

9. Malheureusement, la santé des végétaux ne reçoit pas toujours toute la reconnaissance qu'elle mérite et le montant insuffisant des ressources destinées aux activités des ONPV en est la preuve. En dépit de la diminution des moyens consacrés aux services de protection des végétaux, les organisations internationales, régionales et nationales compétentes en matière phytosanitaire poursuivent leurs efforts afin de protéger les végétaux contre les organismes nuisibles. L'un des principaux objectifs est de prévenir l'introduction, la propagation et l'implantation d'organismes nuisibles touchant les végétaux dans de nouvelles régions, où ils seraient susceptibles de causer des dommages environnementaux et économiques importants. Les organisations de la protection des végétaux s'efforcent d'atteindre cet objectif crucial par des moyens divers, allant de l'élaboration de règlements applicables au commerce international des produits agricoles ou forestiers, à l'adoption de méthodes scientifiques innovantes pour faire face aux menaces que représentent les organismes nuisibles, en passant par la promotion des pratiques responsables visant à réduire le risque d'introduction de ravageurs et leur propagation. En protégeant les végétaux contre les organismes nuisibles, ces organisations contribuent à accroître la productivité agricole et forestière, à améliorer les revenus des populations rurales et à réduire la pauvreté. Elles apportent ainsi une contribution à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement et de la biodiversité et au développement économique, en particulier là où l'agriculture constitue un secteur primaire.

10. Reconnaissant l'importance de la santé des végétaux, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux»; cette célébration vise à sensibiliser le monde à l'importance que revêt la santé des végétaux aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à la nécessité de renforcer les services de protection des végétaux. L'Année internationale de la santé des végétaux est une initiative importante, qui permettra de faire valoir le rôle que joue la santé des végétaux en contribuant à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement et de la biodiversité et au développement économique. La FAO et le Secrétariat de la CIPV, en tant qu'organisme chef de file, en seront les animateurs, aux niveaux mondial, régional et national<sup>1</sup>.

11. Une vue d'ensemble des activités en matière de fourniture d'avis concernant les politiques et d'assistance technique aux pays en transition, menées par d'autres institutions des Nations Unies et les organismes internationaux compétents, est donnée dans le document sur les contributions au rapport du Secrétaire général sur l'intégration des économies en transition à l'économie mondiale (2008). En 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a publié une étude en format électronique portant sur les approches régionales face aux obstacles techniques au commerce en Asie centrale (intitulée «*Regional Approaches in Central Asia to Technical Barriers to Trade*»). L'étude a permis de répertorier les principales mesures sanitaires et phytosanitaires qui constituent des obstacles techniques au commerce en Asie centrale, et de proposer des solutions régionales à ces problèmes. Un rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU, 2017) contient des données sur la facilitation des échanges commerciaux et le commerce sans papier dans 36 pays. La Banque mondiale a financé plusieurs projets spécifiques dans la région Europe et Asie centrale, en particulier un projet visant à renforcer la compétitivité du secteur agricole en Azerbaïdjan (2013-2020), qui ont permis de renforcer les services sanitaires et phytosanitaires<sup>2</sup>.

12. La Banque asiatique de développement a publié un rapport sur l'élaboration d'un plan d'action visant à moderniser les mesures sanitaires et phytosanitaires pour faciliter le commerce des produits agricoles et alimentaires, à l'intention des pays du Programme de coopération économique régionale

---

<sup>1</sup> [https://www.ipcc.int/static/media/uploads/iyph/2018/07/27/IYPH\\_Links.pdf](https://www.ipcc.int/static/media/uploads/iyph/2018/07/27/IYPH_Links.pdf).

<sup>2</sup> <http://projects.worldbank.org/>.

pour l'Asie centrale (CAREC). La première étape du processus d'élaboration d'un plan d'action pour l'adoption et la mise en application de mesures sanitaires et phytosanitaires, a consisté en une évaluation des mesures et des procédures déjà en place dans quatre pays (Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie et Ouzbékistan), afin de déterminer les domaines de non-conformité avec les dispositions de l'Accord SPS. L'étude et les ateliers organisés ont permis de dégager un certain nombre de problèmes. Un exposé portant sur le programme d'action commun des pays du CAREC en vue de la modernisation des mesures sanitaires et phytosanitaires (Black, 2017) a été présenté lors des réunions régionales d'experts qui se sont tenues à Douchanbé (Tadjikistan), en août 2017. Un document de travail de l'Institut de la Banque asiatique de développement (Tan, 2017) sur le commerce numérique en Europe et en Asie centrale étudie comment Internet peut favoriser les exportations en réduisant les coûts liés aux échanges et comment le commerce électronique est en train de transformer les ventes aux consommateurs nationaux et étrangers. En dépit de ses avantages potentiels, le recours à Internet est relativement limité dans la plupart des pays en développement et des pays développés de la région.

13. Les organismes nuisibles d'apparition récente et les ravageurs transfrontières peuvent constituer une lourde menace pour la sécurité alimentaire et l'environnement. Le suivi de leur incidence et de leur migration, ainsi que l'élaboration de systèmes d'appui opérationnel, sont essentiels pour atténuer les répercussions potentielles des nuisibles. Cette surveillance accrue doit s'accompagner d'un renforcement des capacités afin de mettre en œuvre des mesures de lutte efficaces tout en protégeant la santé humaine et l'environnement.

14. Dans la région, un grand nombre d'universités et d'instituts de recherche prennent une part active à l'étude des problèmes liés à la protection des végétaux et à la lutte contre les organismes nuisibles, et de nombreux articles portant sur des ravageurs spécifiques ou sur des approches particulières pour la gestion des pathogènes ont été publiés. S'agissant en particulier de la santé des végétaux et des risques liés à l'introduction de nouveaux organismes nuisibles dans la région, la plupart des études scientifiques ont porté sur des pathogènes spécifiques, par exemple *Fusarium circinatum* (Vettriano *et al.*, 2018). Certaines publications scientifiques abordent de façon plus générale les problèmes liés à la santé des végétaux dans la région, quant à leur pertinence, aux tendances et aux faits nouveaux. Ainsi, une étude a évalué les probabilités d'implantation d'espèces envahissantes et les sources possibles (Eschen *et al.*, 2014). Des données ont été recueillies concernant la répartition de 1 009 invertébrés nuisibles et agents pathogènes d'hôtes ligneux dans 344 régions du monde, y compris en Europe et en Asie centrale. Les organismes nuisibles ont été répartis en différents groupes en fonction de leur taxonomie et, pour chaque groupe, on a identifié les pays ou les régions où les combinaisons de nuisibles étaient similaires. La probabilité d'implantation de chaque espèce nuisible dans un pays donné a été calculée sur la base de la fréquence d'apparition dans d'autres pays du même groupe. Les espèces ont été classées en fonction du niveau de risque pour chaque pays de l'UE. Les régions d'Europe et d'Asie centrale non-UE qui présentent les combinaisons d'organismes nuisibles les plus proches de celles des pays de l'Union, sont les pays des Balkans, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la Turquie et l'Ukraine.

15. La gestion intégrée des organismes nuisibles est essentielle pour une production agricole durable. La recherche dans ce domaine a souvent porté sur des espèces nuisibles spécifiques ou des groupes de pathogènes (par exemple, les organismes nuisibles présents dans le sol) ou encore sur de grandes cultures, comme la vigne, les fruits à pépins, le blé ou les oléagineux, voire des cultures légumières mineures ou des plantes ornementales. Dans l'Union européenne, en 2014, tous les États Membres avaient élaboré des plans d'action nationaux pour la mise en application des principes de la gestion intégrée des organismes nuisibles (Lefebvre *et al.*, 2015). Des difficultés demeurent cependant liées à l'adoption de ces plans, si bien qu'une plus grande participation de tous les acteurs de la filière alimentaire est essentielle (Lamichhane *et al.*, 2016, 2018). Au niveau de la région, il manque une évaluation complète, couvrant sur une longue période, des résultats des projets menés en matière de gestion intégrée des organismes nuisibles ainsi que des données d'expérience recueillies à cet égard.

Une évaluation de ce type a été effectuée par Pretty et Bharucha (2015), s'appuyant sur des données issues de 85 projets de gestion intégrée mis en œuvre au cours des 20 dernières années dans 24 pays d'Asie et d'Afrique. La réalisation d'une telle analyse à l'échelle de la région serait utile, dans la mesure où elle permettrait de cerner les avantages potentiels de l'adoption d'une gestion intégrée des organismes nuisibles. L'étude des incidences observées sur la productivité et sur l'utilisation des pesticides a révélé, pour les projets et les cultures pris en compte, un accroissement moyen de 40,9 pour cent du rendement, joint à une diminution de 30,7 pour cent dans le recours aux pesticides. En Europe et en Asie centrale, les niveaux de rendement diffèrent d'un pays à l'autre et sont dans certains cas relativement élevés par rapport à la moyenne mondiale, si bien que les améliorations marginales résultant de la gestion intégrée des organismes nuisibles peuvent ne pas atteindre ces niveaux. Pour 35 des 115 combinaisons de cultures concernées, les pesticides étaient en voie d'élimination.

16. Le blé est une culture importante pour la sécurité alimentaire en Asie centrale, mais les insectes nuisibles, les agents pathogènes et les plantes adventices sont souvent la cause de graves dommages aux cultures et de lourdes pertes de rendement. Grâce à un financement de l'Agence des États-Unis pour le développement international, une équipe de scientifiques provenant de trois universités à vocation agricole des États-Unis et travaillant en collaboration avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides et les institutions locales, a mis en œuvre un programme de démonstration de pratiques de gestion intégrée des organismes nuisibles, dans trois régions du Tadjikistan, en 2011-2014 (Landis *et al.*, 2016). Un ensemble de pratiques associant la gestion des cultures et celle des organismes nuisibles a été mis au point et des démonstrations sur le terrain ont été effectuées auprès des cultivateurs. Les résultats ont révélé, pour la quasi-totalité des parcelles concernées, une diminution de la présence d'organismes nuisibles et des dommages sur les cultures ainsi qu'un accroissement du rendement, et donc une plus grande rentabilité par rapport aux parcelles exploitées suivant des pratiques agricoles classiques. Le taux d'infestation des cultures par la rouille jaune du blé allait de 30 pour cent à plus de 80 pour cent dans les parcelles exploitées de manière classique, alors que dans les parcelles cultivées selon des pratiques de gestion intégrée, il demeurait généralement inférieur à 10 pour cent. Un projet antérieur avait été mis au point pour la République du Tadjikistan (Association internationale de développement, 2004) dans l'objectif de contribuer à l'application généralisée des principes de gestion intégrée des organismes nuisibles là où, suite à la répartition des terres, de grandes exploitations agricoles collectives ou d'État avaient été remplacées par de nombreuses petites fermes.

17. La question de la résistance aux antimicrobiens revêt une grande importance pour l'agriculture, la santé animale et la santé humaine. Même si l'utilisation d'antibiotiques est limitée, d'autres produits chimiques sont largement employés contre les agents microbiens (les champignons, par exemple), ce qui peut amener à s'interroger sur l'importance de la menace que constitue la résistance aux antimicrobiens en matière phytosanitaire. L'une des premières études sur la question sous l'angle de la santé des végétaux a été menée par Vidavar (2001), à une époque où, aux États-Unis d'Amérique, l'utilisation d'antibiotiques (streptomycine et oxytétracycline) pour lutter contre les maladies bactériennes touchant les cultures – vivrières, fourragères, non vivrières et de plantes ornementales –, était non seulement autorisée, mais aussi possible et économique. En particulier, l'utilisation de la gentamicine, qui était autrefois un antibiotique important en médecine humaine, suscitait des inquiétudes. La résistance des bactéries phytopathogènes à la streptomycine a fait son apparition dans les années 60. Face à ces craintes, des recherches plus poussées étaient nécessaires, même s'il n'existait aucune corrélation entre les antifongiques azolés utilisés en agriculture et le développement d'une résistance chez l'être humain. S'agissant des triazoles fongicides utilisés pour lutter contre les champignons phytopathogènes, de plus en plus d'éléments indiquent l'existence d'une résistance croisée aux fongicides médicaux utilisés contre *Aspergillus fumigatus*, un saprophyte d'importance clinique largement présent dans la litière végétale (Snelders *et al.*, 2012; Bromley *et al.*, 2014), pouvant avoir des incidences plus larges pour la santé humaine (Fisher *et al.*, 2018).

18. Une étude générale du problème de l'apparition d'une résistance aux antimicrobiens chez les animaux et les plantes et de sa diffusion a été réalisée récemment par Thanner *et al.* (2016). Elle offre une vision globale des voies d'introduction des antimicrobiens et de diffusion d'une résistance à ces produits, tout au long de la filière alimentaire, et fait valoir l'importance de la collecte de nouvelles données qui permettent de procéder à une évaluation plus complète des risques. On continue de constater une résistance aux produits concernés, bien qu'à des degrés très variables d'un agent pathogène à l'autre et d'une région à l'autre, dans le monde, mais celle-ci ne fait pas, ou seulement rarement, l'objet d'une surveillance et d'analyses systématiques visant à localiser l'utilisation de produits antimicrobiens à des fins de protection phytosanitaire. Comme pour l'utilisation des pesticides de manière plus générale, il a été constaté que la gestion intégrée des organismes nuisibles pouvait réduire la dépendance à l'égard des antimicrobiens, surtout en horticulture.

19. La région est également confrontée à un ensemble de conditions internes et externes susceptibles d'influer sur l'approche qui est suivie dans certains pays en matière phytosanitaire. L'Union européenne est le principal partenaire économique de l'Asie centrale (Pomfret, 2014) et, depuis 2000, la Chine est le pays en plus forte croissance. Si cette expansion se poursuit, les liens interrégionaux Est-Ouest entre les pays d'Asie centrale, la Chine et l'UE se renforceront. L'Union a publié le tableau de ses échanges commerciaux avec l'Asie centrale pour la période 2016-2018 et une nouvelle stratégie commerciale avec les pays de cette région est maintenant en voie de définition<sup>3</sup>. La croissance des échanges commerciaux de végétaux et produits végétaux peut avoir des répercussions pour la santé des végétaux, notamment une augmentation des risques liés aux déplacements d'organismes nuisibles ou des difficultés que rencontrent les systèmes phytosanitaires nationaux s'agissant de gérer les risques dans les pays de transit et les pays de destination des produits.

### III. Rôle et activités de la FAO

20. La FAO s'appuie sur ses connaissances spécialisées, au Siège et dans les bureaux décentralisés, afin de promouvoir différentes approches en matière d'agriculture durable, en menant notamment des activités visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales requises pour assurer la surveillance des principaux organismes nuisibles et maladies touchant les végétaux ainsi qu'une réaction efficace face à ces menaces, transfrontières et autres. L'Organisation gère un certain nombre de bases de données et de systèmes d'information intéressant en particulier la production agricole et la protection des végétaux<sup>4</sup>. Dans le cadre de son programme pour la santé et la protection des forêts, le Département des forêts de la FAO aide, conseille et appuie les pays et les institutions nationales s'agissant de protéger la santé et la vitalité des forêts, des écosystèmes forestiers et des arbres hors forêt, tout en portant une attention particulière aux insectes nuisibles, aux maladies et autres agents pathogènes biotiques et abiotiques. Il donne aussi des avis concernant les mesures de prévention et la gestion intégrée des organismes nuisibles<sup>5</sup> ainsi que des indications quant aux mesures recommandées pour réduire au maximum les risques liés aux transferts transfrontières. La FAO offre une assistance aux pays non seulement en cas d'infestations de ravageurs et dans les situations d'urgence, mais aussi pour la mise en place de stratégies à long terme en matière de prévention et pour la protection des forêts.

21. La surveillance des organismes nuisibles d'apparition récente et des maladies transfrontières ainsi que la mise en place de systèmes d'appui opérationnel sont essentielles pour atténuer les répercussions potentielles des nuisibles. La collecte et l'analyse de données normalisées sont déjà assurées pour trois espèces d'acridiens nuisibles, dans le cadre du système automatisé de collecte de données et du système d'information géographique du programme de lutte antiacridienne pour les pays du Caucase et d'Asie centrale (CCALM). Les approches et les outils similaires dont on dispose pour la

<sup>3</sup> [http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/regions/central-asia/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/regions/central-asia/index_en.htm) (en anglais).

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/agriculture/crops/ressources-en-information/fr/>.

<sup>5</sup> [http://www.fao.org/tempref/GI/Reserved/FTP\\_FaoSeur/New%20REU/ijpm\\_en.htm](http://www.fao.org/tempref/GI/Reserved/FTP_FaoSeur/New%20REU/ijpm_en.htm) (en anglais).

surveillance de la rouille du blé en Europe sont actuellement étendus à l'Asie centrale et à l'Asie de l'Ouest. Par ailleurs, le Système de prévention des crises (EMPRES)<sup>6</sup> de la FAO permet de promouvoir la coopération internationale, les stratégies de prévention, la surveillance, l'alerte précoce, l'intervention rapide et la gestion intégrée.

22. La FAO répond aux priorités d'action indiquées par les Membres de la région Europe et Asie centrale<sup>7</sup> en pilotant trois initiatives régionales visant à: i) autonomiser les petits agriculteurs et les exploitations familiales afin d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté; ii) améliorer le commerce de produits alimentaires et l'intégration des marchés; et iii) assurer la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre du changement climatique. La sécurité alimentaire et la nutrition constituent un thème transversal commun à chacune de ces initiatives. S'agissant du renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux, les cadres de programmation par pays sont l'instrument par lequel la FAO s'entend avec chaque pays sur les moyens à mettre en œuvre à cet effet. Par ailleurs, les politiques et les programmes nationaux ainsi que les activités régionales de collaboration visant à améliorer la santé des végétaux contribueront à la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable et au respect des engagements liés aux contributions déterminées au niveau national, au titre de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

23. De nombreuses activités de la FAO ont porté sur des questions spécifiques intéressant différentes régions d'Europe et d'Asie centrale. Il convient de noter qu'il existe des disparités importantes quant à la façon dont les questions relatives à la santé des végétaux sont traitées, au sein de l'UE, dans les pays européens non-UE, en Eurasie et en Asie centrale, ce qui crée des difficultés pour les pays, en particulier dans le cadre de leurs relations commerciales.

24. Les divers projets de développement menés par la FAO dans l'objectif de renforcer les services phytosanitaires, dans de nombreux pays en développement de la région, ont permis de formuler des recommandations visant à actualiser la législation en matière phytosanitaire, à améliorer les systèmes de surveillance des organismes nuisibles et à établir une collaboration efficace entre les organismes de réglementation et les institutions concernées. Les capacités et l'efficacité des services phytosanitaires ont ainsi été renforcées dans tous les pays bénéficiaires. Des ateliers régionaux et nationaux portant sur divers sujets ont été organisés, en particulier concernant les obligations de déclaration au titre de la CIPV, les prospections phytosanitaires et la diagnose des organismes nuisibles, et l'utilisation de matériels de laboratoire et d'outils d'inspection modernes. Une formation a été dispensée au personnel chargé de la quarantaine végétale et aux inspecteurs phytosanitaires en ce qui concerne la mise en œuvre des normes internationales, l'analyse des risques phytosanitaires et les procédures de surveillance des organismes nuisibles. Les législations nationales ont été étudiées et des cadres d'application ont été élaborés afin de renforcer les services phytosanitaires nationaux. Depuis plus de 20 ans, le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale met en œuvre de nombreux programmes et projets de formation des agriculteurs et de renforcement des capacités, visant à promouvoir et à appuyer la gestion intégrée des organismes nuisibles auprès des pouvoirs publics et des petits exploitants agricoles, comme indiqué dans Véték *et al.* (2017). D'autres activités et manifestations récentes organisées par la FAO dans la région concernent en particulier les formules possibles en matière de certificats phytosanitaires électroniques, les programmes de formation sur la gestion intégrée des organismes nuisibles<sup>8</sup> et le suivi et la surveillance des organismes nuisibles<sup>9</sup>.

25. Au sein du système de la FAO, la CIPV joue un rôle clé dans le domaine phytosanitaire, à l'échelle mondiale, surtout en matière de commerce international. L'échange d'informations relatives à la santé des végétaux est essentiel, en particulier dans le contexte des échanges commerciaux, et des

---

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/food-chain-crisis/howwework/plant-protection/fr/>.

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/about/meetings/erc31/fr/>.

<sup>8</sup> <http://www.fao.org/europe/events/detail-events/en/c/275991/> (en anglais).

<sup>9</sup> <http://www.fao.org/europe/events/detail-events/en/c/902485/> (en anglais).



indications pour la communication de ces données sont disponibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>10</sup>. Le système des certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto Solution), que le Secrétariat de la CIPV a récemment mis au point, aide les pays à émettre des certificats phytosanitaires en format électronique<sup>11</sup>.

26. Les pays ont mis au point le projet de Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030<sup>12</sup>, dans lequel sont définis les principaux domaines d'action pour la période allant de 2020 à 2030, tous importants pour la région Europe et Asie centrale, à savoir:

- harmonisation de l'échange électronique de données;
- élaboration de NIMP pour des produits et filières spécifiques;
- gestion des ventes en ligne (commerce électronique) et des distributions par voie postale et par messagerie;
- possibilité de recourir à des entités tierces;
- renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles;
- évaluation et gestion des effets du changement climatique au regard de la santé des végétaux;
- coordination à l'échelle mondiale des recherches relatives au domaine phytosanitaire;
- mise en place d'un réseau de laboratoires de diagnostic.

27. Dans ce contexte, le projet de Cadre stratégique de la CIPV permettra de guider l'action de la communauté phytosanitaire mondiale au cours des dix prochaines années. Les Membres souhaiteront peut-être examiner les activités pertinentes ayant trait à la mise en œuvre du Cadre stratégique aux niveaux régional et national, tout en tenant compte du caractère hétérogène des systèmes écologiques et phytosanitaires en Europe et en Asie centrale.

28. Au nombre des activités intéressant la région Europe et Asie centrale menées par la CIPV au cours des deux dernières années, on peut signaler les ateliers régionaux CIPV/FAO portant sur les projets de NIMP et les obligations des pays en matière de communication d'informations, qui se sont tenus à Tbilissi (Géorgie) en 2017 et à Bykovo (Fédération de Russie) en 2018, et un atelier régional sur l'analyse des risques phytosanitaires, qui a eu lieu en 2018 à Moscou. Un colloque de haut niveau sur la coopération en matière de mesures phytosanitaires a été organisé par la CIPV à Xi'an (Chine) en 2019, à l'intention des pays participant à l'initiative «La route et le ruban» (ou «nouvelles routes de la soie») promue par la Chine.

29. Au niveau régional, les organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) contribuent à l'échange de connaissances spécialisées et d'informations, ainsi qu'à l'élaboration de solutions phytosanitaires efficaces<sup>13</sup>. L'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), qui est l'ORPV compétente pour la région, a pris part à de nombreuses initiatives, surtout en Europe orientale et dans les pays voisins. Dans le cadre d'un programme élargi d'analyse des risques que les ravageurs des forêts présents dans l'ex-URSS pouvaient comporter pour d'autres pays appartenant à la zone de compétence de l'OEPP, au tournant du millénaire, le Secrétariat de l'OEPP a réalisé un inventaire des nuisibles des arbres forestiers dans l'ex-URSS<sup>14</sup>. Un atelier organisé conjointement avec la Commission économique eurasiennne, portant sur les organismes nuisibles réglementés et l'analyse et le référencement des risques phytosanitaires, a eu lieu à Moscou, du 6 au 8

---

<sup>10</sup> <https://www.ippc.int/en/core-activities/information-exchange/nro/> (en anglais).

<sup>11</sup> <https://www.ippc.int/fr/ephyto/>.

<sup>12</sup> <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/ippc-strategic-framework/> (en anglais).

<sup>13</sup> <https://www.ippc.int/fr/external-cooperation/regional-plant-protection-organizations/#>.

<sup>14</sup> [https://www.eppo.int/media/uploaded\\_images/RESOURCES/special\\_projects/forestry\\_pests/EPPOforestry\\_project.pdf](https://www.eppo.int/media/uploaded_images/RESOURCES/special_projects/forestry_pests/EPPOforestry_project.pdf).

juin 2018<sup>15</sup>. L'OEPP appuie également le réseau Euphresco, qui rassemble les organismes de financement et de coordination de projets de recherche nationaux dans le domaine phytosanitaire et qui constitue une plateforme exemplaire d'aide à la coopération scientifique relative à la santé des végétaux en Europe et en Asie centrale<sup>16</sup>. Lors d'un atelier concernant Euphresco, organisé conjointement par la Commission économique eurasiennne et l'OEPP, à Moscou, en juillet 2016, les participants ont été informés des collaborations établies entre la FAO et les ONPV de plusieurs pays d'Asie centrale, dont l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et la Turquie.

30. L'Accord SPS et la CIPV offrent des plateformes de coopération entre les pays sur les questions phytosanitaires. Les pays peuvent communiquer des informations relatives à la santé des végétaux par l'intermédiaire du Portail phytosanitaire international. Le programme de travail pour 2016-2017 de l'initiative «Aide pour le commerce» de l'Organisation mondiale du commerce<sup>17</sup> visait à aider les pays en développement à se connecter aux marchés d'exportation, afin de donner suite aux constats du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce indiquant, principalement, que les coûts élevés liés au commerce créaient des obstacles substantiels aux échanges commerciaux. S'agissant des activités menées en matière de coopération technique et de formation, on peut signaler un atelier régional sur la modélisation des politiques commerciales, organisé à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et du Caucase. Par ailleurs, un atelier régional sur l'Accord SPS pour l'Europe centrale et orientale, l'Asie centrale et le Caucase aura lieu pendant la semaine du 16 septembre 2019, à Vienne.

#### IV. Conclusions et recommandations

31. Compte tenu de l'importance que revêtent les plantes utilisées en agriculture et les végétaux présents en milieu naturel, en Europe et en Asie centrale, et en considération des menaces que posent ou pourraient poser les organismes nuisibles des végétaux, une série de recommandations visant à améliorer les politiques nationales en matière phytosanitaire et à renforcer les systèmes de protection des végétaux peuvent être formulées. Le rôle de la FAO consistera à aider les Membres à élaborer des politiques et des programmes pertinents visant à assurer la mise en œuvre des recommandations.

##### Recommandations adressées aux Membres

32. La Commission européenne d'agriculture souhaitera peut-être inviter les Membres à examiner les domaines d'action suivants:

- 1) **Analyser** le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 en tant que base pour les activités à mener au cours des dix prochaines années, et envisager des moyens permettant de renforcer la coopération internationale sur les questions phytosanitaires aux niveaux mondial et régional.
- 2) **Appuyer** les activités qui seront menées en 2020 dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux, afin de sensibiliser à l'importance de la santé des végétaux pour les sociétés et les économies nationales.
- 3) **Évaluer** les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des objectifs de développement durable intéressant la santé des végétaux, et en rendre compte.
- 4) **Examiner** les systèmes phytosanitaires nationaux, en particulier au regard de la mise en œuvre des accords et normes internationaux, et élaborer des stratégies visant à combler les éventuelles lacunes dans ce domaine.
- 5) **Faire en sorte** que les organisations nationales de protection des végétaux disposent de capacités suffisantes pour faire face aux défis existants et à venir dans le domaine phytosanitaire.

<sup>15</sup> [https://www.eppo.int/MEETINGS/2018\\_meetings/wk\\_rnqp](https://www.eppo.int/MEETINGS/2018_meetings/wk_rnqp) (en anglais).

<sup>16</sup> <https://www.euphresco.net/> (en anglais).

<sup>17</sup> <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/COMTD/AFTW60.pdf>.

- 6) **Promouvoir** l'adaptation et la mise en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement comme éléments fondamentaux de la gestion intégrée des organismes nuisibles.
- 7) **Appuyer** la mise en œuvre de techniques actuelles et nouvelles pour faire face aux menaces d'aujourd'hui et de demain dans le domaine phytosanitaire en ciblant les efforts des gouvernements et d'autres acteurs afin de maximiser les avantages et de réduire autant que possible les risques pour la sécurité sanitaire et la société.
- 8) **Sensibiliser** à l'importance cruciale d'une collaboration régionale et d'approches fondées sur des principes écologiques pour réduire au maximum les effets des organismes nuisibles des végétaux, déjà présents ou susceptibles de se propager.

#### Recommandations adressées à la FAO

33. La Commission est invitée à recommander que la FAO s'emploie à:
  - 1) **Appuyer** le renforcement des systèmes et des régimes réglementaires nationaux en matière phytosanitaire au moyen d'ateliers régionaux et d'activités de formation, ainsi que les initiatives de promotion menées par différents organismes, et réduire l'hétérogénéité substantielle des dispositifs en place actuellement dans la région.
  - 2) **Sensibiliser** aux répercussions que les organismes nuisibles et les maladies touchant les végétaux ont sur la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement économique dans la région.
  - 3) **Sensibiliser** à la nécessité de porter une attention particulière aux voies qui favorisent la propagation des organismes nuisibles touchant les végétaux d'un pays à l'autre dans la région, d'une région à l'autre et d'un continent à l'autre, y compris aux nuisibles transfrontières et aux nouvelles routes commerciales.

## Bibliographie

**Association internationale de développement.** 2004. «Government of the Republic of Tajikistan – Land registration and cadastre system for sustainable agriculture». *Environmental Assessment Volume II: Integrated Pest Management Manual*. 35 p.

**Black, R.** 2013. «Modernizing sanitary and phytosanitary measures to facilitate trade in agricultural and food products. Report on the Development of an SPS Plan for the CAREC Countries». Banque asiatique de développement. 82 p.

**Bromley, M.J., van Muijlwijk, G., Fraczek, M.G., Robson, G., Verweij, P.E. et al.** 2014. «Occurrence of azole-resistant species of *Aspergillus* in the UK environment». *Journal of Global Antimicrobial Resistance* 2: 276–279.

**CEE-ONU.** 2017. «Trade facilitation and paperless trade implementation». Rapport régional 2017 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. 47 p.

**Eschen, R., Holmes, T., Smith, D., Roques, A., Santini, A. et Kenis, M.** 2014. «Likelihood of establishment of tree pests and diseases based on their worldwide occurrence as determined by hierarchical cluster analysis». *Forest Ecology and Management* 315: 103–111.

**Fisher, M. C., Hawkins, N.J., Sanglard, D. et Gurr, S.J.** 2018. «Worldwide emergence of resistance to antifungal drugs challenges human health and food security». *Science* 360: 739–742.

**Lamichhane, J.R., Akbas, B., Andreasen, C.B., Arendse, W., Bluemel, S., Dachbrodt-Saaydeh, S., Fuchs, A. et al.** 2018. «A call for stakeholders to boost integrated pest management in Europe: A vision based on the three-year European research area network project». *International Journal of Pest Management* 64: 352–358.

**Lamichhane, J.R., Aubertot, J.N., Begg, G., Birch, A.N.E., Boonekamp, P., Dachbrodt-Saaydeh, S., Hansen, J.G. et al.** 2016. «Networking of integrated pest management: A powerful approach to address common challenges in agriculture». *Crop Protection* 89: 139–151.

**Landis, D. A., Saidov, N., Jaliov, A., El Bouhssini, M., Kennelly, M., Bahlai, C., Landis, J.N. et Maredia, K.** 2016. «Demonstration of an integrated pest management program for wheat in Tajikistan». *Journal of Integrated Pest Management* 7(1): 1–9.

**Lefebvre, M., Langrell, S.R.H. et Gomez y Paloma, S.** 2015. «Incentives and policies for integrated pest management in Europe: A review». *Agronomy for Sustainable Development* 35: 27–45.

**Oerke, E.-C.** 2006. «Crop losses to pests». *Journal of Agricultural Science* 144(1): 31–43.

**Pomfret, R.** 2014. *Central Asia: Landbridge between East Asia and the EU, or stuck in the middle?* Document présenté lors d'une session sur l'Asie et ses relations extérieures. Conférence annuelle de l'American Economic Association, Philadelphie, 4 janvier 2014.

**Pretty, J. et Bharucha, J.P.** 2015. «Integrated pest management for sustainable intensification of agriculture in Asia and Africa». *Insects* 6(1): 152–182.

**Rabbinge, R.** 2016. «Plant health and global food security: Best ecological means, a triple win». Commission des mesures phytosanitaires (CPM), FAO, 4 avril 2016.

- Snelders, E., Camps, S.M., Karawajczyk, A., Schaftenaar, G., Kema, G.H., van der Lee, H.A., Klaassen, C.H. et al.** 2012. «Triazole fungicides can induce cross-resistance to medical triazoles in *Aspergillus fumigatus*». *PLoS One* 7(3): e31801.
- Tan, S.W.** 2017. «Digital trade in Europe and Central Asia». *ADB Working Paper 751*. Tokyo: Institut de la Banque asiatique de développement.
- Thanner, S., Drissner, D. et Walsh, F.** 2016. «Antimicrobial resistance in agriculture». *mBio* 7: e02227-15. doi: 10.1128/mBio.02227-15
- Vétek, G., Timus, A., Chubinishvili, M., Avagyan, G., Torchan, V., Hajdú, Zs., Veres, A. et Nersisyan, A.** 2017. «Integrated pest management of major pests and diseases in Eastern Europe and the Caucasus». Budapest, FAO. 110 p (disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i5475e.pdf>).
- Vettriano, A.M., Potting, R. et Raposo, R.** 2018. «EU legislation on forest plant health: An overview with a focus on *Fusarium circinatum*». *Forests* 9(9), article no. 568. <https://doi.org/10.3390/f9090568>
- Vidavar, A.K.** 2001. «Use of antimicrobials in plant agriculture». *Clinical Infectious Diseases* 34 (Suppl. 3): S107-110.